

Approvisionnement, circulation, transformation et usage du corail en Provence occidentale (XIII^e-XVI^e siècles)

Marie-Astrid Chazottes



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/rives/5773>

DOI : 10.4000/rives.5773

ISSN : 2119-4696

Éditeur

TELEMME - UMR 6570

Édition imprimée

Date de publication : 10 décembre 2018

Pagination : 129-156

ISSN : 2103-4001

Référence électronique

Marie-Astrid Chazottes, « Approvisionnement, circulation, transformation et usage du corail en Provence occidentale (XIII^e-XVI^e siècles) », *Rives méditerranéennes* [En ligne], 57 | 2018, mis en ligne le 10 décembre 2019, consulté le 04 janvier 2020. URL : <http://journals.openedition.org/rives/5773> ; DOI : 10.4000/rives.5773

Approvisionnement, circulation, transformation et usage du corail en Provence occidentale (XIII^e-XVI^e siècles)

Marie-Astrid Chazottes

Membre associé, Aix-Marseille Université-CNRS, LA3M, UMR 7298,
Aix-en-Provence, France

Résumé : Les découvertes archéologiques et le dépouillement des sources d'archives donnent un aperçu de la manière dont le corail s'insère dans l'économie médiévale en Provence. L'association des tarifs de péage et des archives notariales documente les zones d'entrée du corail en Provence occidentale ainsi que la circulation de cette matière à l'état brut ou sous forme travaillée. L'analyse des déchets retrouvés à Marseille apporte de premières hypothèses sur les étapes initiales de transformation des branches. Celles-ci sont employées en bijouterie pour la fabrication de perles et de pendentifs, servent ponctuellement à l'élaboration de manches de couteaux, de cure-oreilles et de sifflets. Mis en poudre, le corail devient aussi un ingrédient de préparations pharmaceutiques, pour le soin du corps et des dents.

Abstract: Archeological material and the archival sources provide an insight into the way coral was integrated into the medieval economy in Provence. Toll fees and notarial deeds document the entry areas of coral in Provence as well as the circulation of this raw material and end-products. The analysis of the refusal of production found in Marseille provides first hypotheses of the coral craftwork. These are used in jewelry for the manufacture of pearls and pendants for producing knife handles, ear picks, and whistles. When powdered, coral also becomes an ingredient of pharmaceutical preparations for taking care of one's body and teeth.

Mots clés : Corail, Provence, archéologie, industrie, techniques, commerce.
Keywords: Coral, Provence, archeology, industry, techniques, trade.

INTRODUCTION

Le corail, matériau quasi-mystique, longtemps considéré comme appartenant au règne végétal et/ou minéral, est pour sa brillance, son éclat et ses multiples nuances colorées, apprécié depuis l'Antiquité et exploité de manière importante au Moyen Âge et durant l'Époque moderne, avant même que sa véritable nature ne soit prouvée. Les branches de corail rouge, arrachées aux fonds marins méditerranéens, sont particulièrement recherchées notamment en bijouterie.

La zone géographique d'investigation, la Provence occidentale, a été sélectionnée de par la présence des grands centres économiques et de pouvoir que sont Aix-en-Provence, Avignon et Marseille. La faiblesse des données archéologiques et textuelles antérieurement au XIII^e siècle et les changements qui s'amorcent, à partir du XVI^e siècle, dans les zones géographiques de pêche, de même que l'apparition d'une structuration de la filière du corail en grandes compagnies, ont conditionné l'intervalle chronologique choisi pour cette étude.

Notre travail a consisté, dans un premier temps, en un recensement des objets et des déchets de transformation du corail retrouvés en contexte archéologique et conservés dans les dépôts et musées de l'espace d'étude. Nous avons ensuite procédé à une analyse descriptive, morphologique et technologique de ces artefacts. Ce volet inédit a été complété par un dépouillement de la bibliographie, des sources anciennes publiées, des notes d'érudits et des inventaires sommaires des dépôts d'archives. Cette étape a permis de cibler la documentation archivistique à examiner. Près de 170 tarifs de péage ont été consultés pour un résultat bien en deçà des espérances puisque seulement neuf tarifs pour cinq péages mentionnent le corail (Fig. 1-2). Les comptes de péage provençaux publiés n'ayant rien révélé, des sondages ont été effectués dans les comptes de péage d'Arles du XVI^e siècle¹. Ils se sont révélés infructueux. Au contraire, le registre d'imposition des marchandises entrant dans le port de Marseille (1424-1426) a été lu dans son intégralité du fait de son intérêt². Quelques actes de vente et inventaires après-décès complètent de manière ponctuelle ce corpus.

Au moyen de la confrontation des sources archéologiques et archivistiques, la filière du corail est remontée depuis la pêche jusqu'à la commercialisation des objets ou des préparations pharmaceutiques, en passant par l'importation du corail brut, la transformation des branches et l'exportation des produits bruts ou finis.

LA PÊCHE, LA CIRCULATION ET LA PRÉPARATION DU CORAIL

Les zones de pêche

Durant le Moyen Âge, les zones de pêche en Méditerranée sont diverses : côtes provençales, corses, sardes, siciliennes, africaines (Fig. 3). L'influence des Provençaux dans ces espaces est très fluctuante au cours du temps. Elle dépend de facteurs politiques, d'aires d'influences économiques et de la disponibilité de la ressource. Les Provençaux sont ainsi en perpétuelle concurrence avec les Génois,

1 AD BDR Marseille, 3 G 60, péage fluvial (1219, 1302), péage d'Arles (683, 740, 800, 844, 871, 917, 938, 953, 991), péage de monsieur l'archevêque (1015, 1028, 1063, 1109, 1155, 1173).

2 AC Marseille, CC 2200.

les Florentins et les Catalans³. Les sources écrites marseillaises mettent en évidence une forte implication des Provençaux dans la pêche du corail entre le milieu du XIII^e siècle et le XIV^e siècle. Des branches de corail sont récupérées à proximité des côtes provençales : Marseille, Cassis, Toulon, les Îles d'Hyères par des pêcheurs provençaux. Par exemple, en avril 1381, deux mariniers marseillais s'associent à un niçois dans le cadre d'une société constituée pour trois mois minimum et destinée à la pêche du corail dans les mers de Provence⁴. En mars 1470, le pêcheur cannois Pierre Crispin promet à Jacques Miro, barcelonais, de pêcher pour lui le long des côtes provençales du corail qu'il lui revendra à la fin de l'été. L'acte stipule également que le marchand espagnol doit récupérer sa livraison à Saint-Raphaël. Le prix avait par ailleurs été fixé à l'avance, ce qui était assez courant⁵ : 11 gros par livre grosse de 15 onces de corail (environ 448,2 gr.)⁶. Le pêcheur est assuré d'un débouché et d'un revenu mais il ne peut pas faire varier le prix des coraux si la qualité est meilleure que prévue ou la quantité pêchée est moindre. Les arrhes versées aux pêcheurs à l'occasion de ces contrats leurs sont souvent indispensables pour financer leurs campagnes de pêches⁷. Dans la seconde moitié du XIV^e siècle et au XV^e siècle, outre les pêcheurs provençaux, des négociants italiens et catalans acquièrent aussi des monopoles pour certaines portions des côtes provençales. En

3 Sur ces questions, se reporter par exemple à Paul Masson, *Les compagnies du corail, étude historique sur le commerce au XVI^e siècle et les Origines de la Colonisation française en Algérie-Tunisie*. Paris, Fontemoing, 1908, p. 122 ; Géraud Lavergne, La pêche et le commerce du corail à Marseille aux XIV^e et XV^e siècles, *Annales du Midi*, 1952, p. 204-205 ; Raoul Busquet et Régine Pernoud, *Histoire du commerce de Marseille, t. I, Antiquité, Moyen Âge jusqu'en 1291*, Paris, Plon, 1951, p. 189-191 ; Louis Bergasse et Gaston Rambert, *Histoire du commerce de Marseille, t. IV, De 1599 à 1660, De 1660 à 1789*, Paris, Plon, 1954, p. 165 ; Édouard Baratier, Les relations commerciales entre la Provence et la Ligurie au bas Moyen Âge, dans *Actes du 1^{er} congrès historique Provence-Ligurie, Vintimille-Bordighera, 2-5 octobre 1964, Aix-en-Provence, Fédération historique de Provence, Bordighera*, Institut international d'études ligures, 1966, p. 157, p. 167 ; Henri Bresc, *Pêche et corailage aux derniers siècles du Moyen Âge : Sicile et Provence Orientale*, dans *L'exploitation de la mer de l'Antiquité à nos jours. 1 La mer, lieu de production, V^e Rencontres internationales d'archéologie et d'histoire d'Antibes*, 24-25-26 octobre 1984, Juan-les-Pins, APDCA, 1985, p. 107-108 ; Henri Bresc, *Pêche et commerce du corail en Méditerranée de l'Antiquité au Moyen Âge*, dans Jean-Paul Morel, Cecilia Rondi-Costanzo et Daniela Ugolini, dir., *Corallo di ieri, corallo di oggi*. Bari, Edipuglia, 2000, p. 42.

4 AD BDR Marseille, 351 E 651, f° 126 v° - 128.

5 Géraud Lavergne, *op. cit.*, 1952, p. 203.

6 Paul-Louis Malausséna, *La vie en Provence orientale aux XIV^e et XV^e siècles. Un exemple : Grasse à travers les actes notariés*, Paris, Librairie générale de droit et de jurisprudence R. Pichon et R. Durand-Auzias, 1969, p. 181.

7 Geneviève Bresc-Bautier, Le corail sicilien dans la Méditerranée médiévale, dans Sebai Ladjimi et Micheline Galley, dir., *L'Homme méditerranéen et la mer, Actes du Troisième Congrès International d'études des cultures de la Méditerranée Occidentale (Jerba, Avril 1981)*. Tunisie, Institut National d'Archéologie et d'Art, 1985, p. 184.

1468, deux Florentins et deux Vénitiens obtiennent pour dix ans le monopole de la pêche du corail entre l'embouchure du Var et celle du Rhône. Le privilège ne fut pas reconduit et, en 1481, les Barcelonais sont autorisés par le conseil municipal de Marseille à pêcher dans la région⁸. La forte influence des marchands italiens et espagnols explique certainement pourquoi, durant le xv^e siècle, le Roi René s'approvisionne en branches de corail auprès de marchands de Barcelone ou de Venise de passage à Marseille⁹.

L'installation en 1266 de la maison d'Anjou dans le sud de l'Italie et en Sicile a favorisé le développement de la pêche du corail par les provençaux. Ceux-ci exploitent les gisements du Golfe de Naples ainsi que l'indique une ordonnance de Charles I^{er} d'Anjou (25 février 1277) les autorisant à y pêcher. Ils sont également présents en Sicile ou dans ses environs. En 1340, des pêcheurs sont attestés dans les îles Lipari¹⁰, signe que la région leur reste accessible bien qu'elle ne soit plus dans le giron angevin depuis 1282. En 1348, un capitaine marseillais et ses deux marins provenant de Cavaillon et de Martigues pêchent à proximité des côtes siciliennes¹¹. La prise de Naples par les Aragonais en 1442 n'a peut-être pas mis un terme à la présence provençale dans le golfe de Naples.

Les côtes sardes, même sous domination aragonaise, aux importantes ressources corallifères, sont largement exploitées dès le xiii^e siècle par des provençaux, principalement autour d'Alghero et de Bosa¹². Ainsi, des citoyens marseillais sont mandatés par des concitoyens, respectivement Nicolas Anglès, Jacques Maroin et Guillaume Poussaraque, pour pêcher le corail en Sardaigne jusqu'à Pâques dans un acte du 19 octobre 1289¹³, jusqu'au 1^{er} août dans un autre document en date du 16 octobre de la même année¹⁴, et jusqu'au 31 août dans un troisième acte signé le 7 avril 1289¹⁵. Dans les trois cas, il s'agit de contrats de location de services ponctuels avec une avance sur salaire et un solde de compte au terme du contrat. La destination du corail n'est pas renseignée. Au xiv^e siècle, les corailleurs marseillais, qu'ils soient juifs ou chrétiens, sont nombreux en Sardaigne et bien organisés. Même si les juifs sont particulièrement actifs dans le secteur du corail,

8 Édouard Baratier et Félix Reynaud, *Histoire du commerce de Marseille, t. II, De 1291 à 1480*, Paris, Plon, 1951, t. 2, p. 652.

9 Paul Masson, *op. cit.*, 1908, p. 109.

10 Philippe Gourdin, *Tabarka, Histoire et archéologie d'un préside espagnol et d'un comptoir génois en terre africaine, xv^e-xv^e siècle*, Rome, École Française de Rome, 2008, p. 111.

11 Geneviève Bresp-Bautier, *op. cit.*, 1985, p. 183.

12 Henri Bresp, *op. cit.*, 2000, p. 42.

13 Louis Blancard, *Documents inédits sur le commerce de Marseille édités intégralement ou analysés* (2 vol.), Marseille, Barlatier-Feissat, 1884-1885, t. 2, p. 443, doc. 71.

14 *Ibid.*, t. 2, p. 443, doc. 72.

15 *Ibid.*, t. 2, p. 440, doc. 62.

ils n'ont en rien le monopole de l'activité¹⁶. Un acte de vente de corail entre le *coralhator* et *marinarius* Jacob de Marseille et Antoine de Jérusalem révèle que ce dernier a acheté au corailleur provençal, au prix de 100 florins d'or, deux quintaux de *coralli pilosi* (environ 77 kg.) pêchés au mois de juin au large d'*Algire* (Alghero) en Sardaigne¹⁷. Ces corailleurs ne sont pas isolés et les recherches de J. Sibon ont notamment montré que durant les années 1370, une quarantaine de barques marseillaises pêchaient régulièrement du corail autour d'Alghero. Les Catalans commencent à s'établir dans cette ville dans les années 1353-1355 et, progressivement, se substituent aux Marseillais en obtenant régulièrement entre la deuxième moitié du xiv^e siècle et le xv^e siècle le monopole des pêches à proximité des côtes sardes et notamment de l'Île d'Asinara¹⁸.

Outre l'exploitation des fonds corallifères du versant nord-ouest de la Méditerranée, celle des côtes maghrébines est également attestée et ce dès le x^e siècle. Elle est alors effectuée par les populations locales. Entre le milieu du xiv^e siècle et le xv^e siècle, les côtes du Maghreb oriental sont activement exploitées par les Catalans puis par les Génois. Les Marseillais paraissent en avoir été exclus¹⁹. À proximité de Bône²⁰, le corail est abondant, notamment au large de l'île de Tabarka²¹. En 1447, un navire marseillais est armé pour cette zone de pêche mais la tentative est infructueuse du fait des monopoles catalans – *via* la Compagnie de Rafaël Vives²² – et génois²³.

Aucune donnée ne permet actuellement d'estimer de manière fiable les quantités de corail pêché par les provençaux. Seul un dépouillement de très grande ampleur des archives permettrait d'estimer les variations de l'activité dans le temps, conditionnée par des facteurs politiques, économiques et climatiques. Quelques rares documents à disposition – contrats de louage et de vente, registre d'imposition exceptionnelle de la ville de Marseille (1424-1426)²⁴ – ainsi que les recherches antérieures et notamment celles de G. Lavergne²⁵, permettent

16 Juliette Sibon, Travailler dans une autre communauté de la diaspora au xiv^e siècle, Corailleurs et médecins juifs entre Provence, Catalogne et Sardaigne, *Cahiers de la Méditerranée* 82, 2012, p. 24.

17 AD BDR Marseille, 351 E 123, f^o 369 r^o - 369 v^o.

18 Henri Bresc, *op. cit.*, 2000, p. 42.

19 Paul Masson, *op. cit.*, 1908, p. 10 ; Henri Bresc, *op. cit.*, 2000, p. 42.

20 Actuelle ville d'Annaba, Algérie.

21 Philippe Gourdin, *op. cit.*, 2008, p. 108.

22 Philippe Gourdin, Le corail maghrébin à l'Époque moderne, dans Jean-Paul Morel, Cecilia Rondi-Costanzo et Daniela Ugolini, dir., *Corallo di ieri, corallo di oggi*. Bari, Edipuglia, 2000, p. 56.

23 Philippe Gourdin, *op. cit.*, 2008, p. 111.

24 AC Marseille, CC 2200.

25 Géraud Lavergne, *op. cit.*, 1952, p. 202.

d'évaluer la durée maximale des campagnes de pêche à environ six mois, pour une saison durant entre avril et octobre.

L'importation

Quelques hypothèses, concernant les différents points d'entrée en Provence occidentale du corail pêché en Méditerranée, peuvent être émises à partir des tarifs de péages médiévaux, du registre d'imposition exceptionnel de Marseille des années 1424 à 1426²⁶ et de quelques actes de ventes.

Dans les documents provençaux médiévaux consultés, le corail apparaît sous des dénominations variées : *coralhi*, *coralhus*, *coraylus*, *coralus*, *corallus* (latin), *corailh*, *coral*, *coralh* et *coralli*, *courail* et *coural* (provençal), *corail* (français).

Le port de Marseille centralise une part importante du corail méditerranéen importé en Provence occidentale. Les tarifs de péage marseillais de 1228 et 1298 et celui de la leyde des *fers et casses* du xv^e siècle (Fig. 1-2, 4) prévoient des taxes à payer pour l'entrée dans la cité du corail à l'état brut, certainement tout juste pêché et débarquant en zone portuaire. Selon les actes, le matériau est taxé à la caisse, au quintal (équivalent à 38 kg. et 85 gr.) et au centenier (équivalent à 38 kg. et 85 gr.). Le droit de rivage de l'année 1228 stipule que quatre deniers doivent être donnés pour chaque caisse de corail sans indication sur le poids des caisses²⁷. Dans les leydes des *fers et casses* de la ville de Marseille en 1228²⁸, et en 1298²⁹, le quintal de corail est taxé trois deniers. Pour le corail vendu à l'encan en 1228 la taxe à payer est différente puisque pour chaque centenier de *corailh*, six deniers doivent être versés³⁰.

Outre les tarifs de péage et de leyde, des actes de ventes de corail ainsi que le registre d'imposition exceptionnelle de la ville de Marseille (1424-1426) attestent de l'entrée réelle de corail brut sur le sol provençal. Toutefois aucune indication de provenance n'est précisée. En février 1384 et octobre 1386 par exemple, du corail dit *pilosi sicut exit de mari* (pileux, comme il sort de la mer) est acquis auprès de pêcheurs pour six florins la livre (soit 388,5 gr.) en 1384 et cinq florins en 1386³¹. Le registre d'imposition exceptionnelle de Marseille (1424-1426) enregistre en 1426 (Fig. 5), l'entrée au port de seulement trois bateaux marseillais, chargés

26 AC Marseille, CC 2200.

27 Louis Méry et Frédéric Guindon, *Histoire analytique et chronologique des actes et des délibérations du corps et du conseil de la municipalité de Marseille depuis le x^e siècle jusqu'à nos jours*, Marseille, Typographie des hoirs Feissat aîné et Demonchy, 1841-1873, t. 1, p. 343.

28 Félix Portal, *La république marseillaise du XIII^e siècle (1200-1263)*, Marseille, Paul Ruat, 1907, p. 412.

29 AD BDR Aix-en-Provence, B 1019, f^o 3 v^o.

30 Félix Portal, *op. cit.*, 1907, p. 423.

31 AD BDR Marseille, 351 E 54, f^o 76 r^o ; AD BDR Marseille, 351 E 123, f^o 369 r^o - 369 v^o.

d'une à trois caisses de corail, à la fin de la saison : une embarcation en août 1426 affrétée par Joseph Forbin, et deux en septembre de la même année nolisées par Pierre Blancard et Antoine Massatel³². Les années 1424 à 1426 sont peut-être des années où peu de corail a été pêché, conséquence possible d'une difficile reprise économique amorcée à partir de 1424, suite à la mise à sac de Marseille en 1423 par les Catalans³³. La provenance du corail n'est pas renseignée. L'imposition est fonction de la quantité ou plus probablement de la valeur financière car elle est systématiquement spécifiée. Elle est de un gros pour dix florins.

É. Baratier et F. Reynaud extraient des actes notariés marseillais différentes appellations pour le corail brut en branches comme *bastard*, *floret*, *tors d'encaissar* ou de *navigar*, *tors de talhar*³⁴. P. Masson rapporte la terminologie employée à la fin du xvi^e siècle au Bastion de France, près de Bône³⁵, par la Compagnie du corail créée par la famille Lenche. Il est par exemple distingué les branches (*brancam*), le corail en *rame*, celui dit *toro*, *toretto*, *bastard*, *toro de navigar* et *escaigles*³⁶. Il est parfois très difficile de comprendre ce que désigne l'ensemble de ces vocables d'autant plus que bien souvent les définitions proposées dans les ouvrages dans lesquels ils sont cités, ne sont pas justifiées par une référence à des dictionnaires. Bastard, sous la forme provençale *bastart*, fait très certainement référence à du corail d'une qualité inférieure³⁷. À l'inverse, *floret* se rapproche des mots provençaux *flores* et *flori* qui se rapportent aux éléments élégants, de bonne facture, donc peut-être à un corail de meilleure qualité³⁸. Les mots *toro*, *toretto* et *toret* qui en provençal paraissent respectivement signifier tronçon et petit tronçon³⁹ pourraient faire référence à la taille et aux diamètres des branches, deux critères qui influent certainement sur le prix du corail. Le corail de *tor* désigne éventuellement les grands tronçons de branches, donc des éléments parmi les plus coûteux. Le dictionnaire de provençal de S. J. Honnorat définit le mot *branca*

32 AC Marseille, CC 2200, f^o 88 r^o, 104 r^o, 107 r^o.

33 Hypothèse formulée suite à une conversation avec H. Amouric (Directeur émérite de recherches, CNRS, LA3M, UMR 7298). Sur le sac de Marseille par les Catalans en 1423 et la reprise économique, se reporter par exemple à Édouard Baratier et Félix Reynaud, *op. cit.*, 1951, p. 319-323 ; Christian Maurel, *Le sac de la ville en 1423 et sa renaissance*, dans Thierry Pécout dir., *Marseille au Moyen Âge, entre Provence et Méditerranée : Les horizons d'une ville portuaire*, Méolans-Revel, Désiris, 2009, p. 415.

34 Édouard Baratier et Félix Reynaud, *op. cit.*, 1951, p. 788.

35 Actuellement Annaba (Algérie).

36 Masson, *op. cit.*, 1908, p. 116.

37 Pierre Pansier, *Histoire de la langue provençale à Avignon du XII^e au XIX^e siècle*, Avignon, Aubanel Frères, 1925-1927.

38 Simon Jude Honnorat, *Dictionnaire provençal-français ou dictionnaire de la langue d'Oc, ancienne et moderne, suivi d'un vocabulaire français-provençal*, Digne, Repos, 1847.

39 Pierre Pansier, *op. cit.*, 1925-1927.

comme une branche tandis que les termes *ramel* (provençal)⁴⁰ et *ramus* (latin)⁴¹ désignent le rameau. Ces deux mots font sans doute référence à différentes parties d'une branche de corail avec d'un côté, les grandes branches et les différents troncs et de l'autre, les branches plus petites ou rameaux, prolongement du tronc. Enfin, le terme *escaigles* pourrait dériver de *escai*, relevé par P. Pansier dans les archives avignonnaises, et traduit par morceau⁴². Même si l'identification des termes est encore incertaine, on perçoit tout de même un classement des branches allant des petits morceaux de branches aux branches de dimensions importantes en passant par les branchettes de moyen calibre.

Le corail est également susceptible d'entrer en Provence occidentale par la basse vallée du Rhône⁴³. En effet, dans le tarif mixte de péage et de leyde de la ville portuaire d'Arles, daté de janvier 1430, une taxe, qui varie en fonction du corail transporté, est prévue (Fig. 2). Cette voie dû être abandonnée quelques temps plus tard, les sondages effectués dans les comptes de péage arlésiens de la fin du xvi^e siècle n'ayant pas révélé de mention de corail. Des caisses de corail ont également pu arriver en Provence par Port-de-Bouc notamment au xv^e siècle⁴⁴. Peu d'informations ont été récolées concernant ces deux ports qui constituent certainement des points d'accès secondaires par rapport à Marseille.

La préparation des branches

La majorité du corail qui arrive à Marseille est certainement à l'état brut. Ainsi, les deux quintaux (environ 77 kg.) en provenance de Sardaigne, vendus par Jacob de Marseille le 23 octobre 1386, sont dits *pilosi boni*. Le terme *pilosi*, pileux, fait référence à la présence des polypes ou à des impuretés accrochées aux branches de corail ou aux deux⁴⁵. Des branches pêchées en 1431 dans le golfe de Naples par les Marseillais auraient également été envoyées vers le Levant, à peine nettoyées pour « ne pas perdre du temps⁴⁶ ». Cette mention est importante car elle laisse supposer que le corail à peine pêché fait sans doute, avant son exportation à l'état brut, l'objet d'un tri et d'un premier nettoyage, peut-être même directement sur le bateau. Un corail tout juste sorti de la mer est recouvert d'impuretés qu'il est indispensable d'enlever puisque les prix de vente et les taxes

40 Simon Jude Honnorat, *op. cit.*, 1847.

41 Charles Du Cange, *Glossarium mediae et infimae latinitatis*. Niort, L. Favre, 1883-1887.

42 Pierre Pansier, *op. cit.*, 1925-1927.

43 AD BDR Aix-en-Provence, B 1490, f° 1-32 v°, AD BDR Marseille, 3 G 60, f° 286 r°-306 v°.

44 Félix Reynaud, Le mouvement des navires et des marchandises à Port-de-Bouc à la fin du xv^e siècle, *Revue d'histoire économique et sociale* 34-2, 1956, p. 161.

45 AD BDR Marseille, 351 E 123, f° 369 r° - 369 r°.

46 Raymond Collier et Billioud Joseph, *Histoire du commerce de Marseille t. 3, de 1480 à 1599*. Paris, Plon, 1951, p. 420.

à payer sont calculés en fonction du poids. Le tri du corail permet de rassembler les branches en fonction de leur taille, de leur diamètre, de leur couleur et de leur qualité. L'objectif est d'assurer des expéditions de marchandises répondant aux critères des acheteurs et fonction du prix convenu. Trié ou non, le corail sous forme de branches peut être mis en caisse et exporté à ce stade. Pour d'autres branches, le nettoyage de surface a pu être complété avant exportation par un écroutage. Cette étape, effectuée à l'aide d'une lime⁴⁷, d'une pierre ponce, etc.⁴⁸, permet d'éliminer quelques millimètres de leur surface externe fragile et poreuse et de découvrir la partie interne moins friable. Cette étape révèle aussi la couleur du corail. Intégralement nettoyée et dégrossie, la matière est prête à être transformée. Un dernier travail préparatoire à la réalisation d'objets est susceptible d'être réalisé avant exportation des branches à l'état brut : leur sectionnement en différents morceaux.

La suite de la transformation du corail est à la fois documentée par l'archéologie et les textes. Dans les sources écrites, l'aspect technique du travail du corail n'est renseigné que par des observations tardives. L'étude technologique du mobilier archéologique a été réalisée avant la lecture de cette documentation afin de ne pas être influencée par ces écrits. L'analyse, réalisée dans le cadre de notre doctorat⁴⁹, d'un lot de 386 petites branches de corail découvert dans un comblement de fosse lors de la fouille de Sainte-Barbe à Marseille⁵⁰ et daté du xiv^e siècle (Fig. 6), ainsi que l'examen de 26 branches isolées découvertes à Avignon⁵¹ et au *castrum* Saint-Jean à Rougiers (Var)⁵² et datées de la même période, a révélé leur traitement particulier. Elles présentent toutes des pans de fracture sur leurs sections mais pas de sillons de sciage. Par ailleurs, les cassures sont bien souvent obliques (Fig. 7) et non pas perpendiculaires à l'axe de la branche, ce qui résulte de l'angle

47 Aubin-Louis Millin, *op. cit.*, 1807-1810, p. 289 ; Henri Lacaze-Duthiers, *Histoire naturelle du corail*, Paris, J.-B. Baillière et fils, 1864, p. 338, 341.

48 M. Vogel, Recherches analytiques sur le Corail rouge (*Gorgonia nobilis*). *Bulletin de pharmacie et des sciences accessoires* 6, 1814, p. 258.

49 Marie-Astrid Chazottes, *Matières du quotidien, matières de luxe : os, bois de cerf, ivoire, corail, nacre, corne, fanon de baleine et écaille de tortue dans l'artisanat médiéval et post médiéval en Provence à partir de l'étude conjointe des sources archéologiques, écrites et iconographiques*, thèse de doctorat, Aix-Marseille Université, sous la direction d'A. Hartmann-Virnich et d'H. Amouric, 2017, t. 1, p. 220-223, t. 2, fig. 249-251.

50 Henri Marchési, Jacques Thiriot et Lucy Vallauri, *Marseille, les ateliers de potiers du XIII^e siècle, et le quartier Sainte-Barbe (v^e -xvii^e siècle)*, Paris, Maison des sciences de l'Homme, 1997, p. 49.

51 L'unique publication consacrée au site (Jacques Thiriot, Le jardin occidental du Petit-Palais, Avignon, Vaucluse, *Archéologie médiévale en Provence Alpes, Côte d'Azur, 1970-1982*, Aix-en-Provence, Université de Provence, 1983, p. 55-56) ne mentionne pas ces branches de corail.

52 Gabrielle Démians d'Archimbaud, *Les fouilles de Rougiers (Var), contribution à l'archéologie de l'habitat rural médiéval en pays méditerranéen*, Paris, CNRS, 1980, p. 424.

d'inclinaison de la cisaille utilisée. L'une des branches avignonaises présente des sillons gravés à intervalles réguliers (Fig. 8). À la fin du XVIII^e siècle, Bérenger et l'abbé Poiret s'intéressent à la manufacture royale de la société marseillaise *Miraillet, Rémuzat et Cie*. Ils attestent de la coupe des branches avant leur taille, des opérations de perçage et de polissage des branches tout en précisant qu'elles peuvent être réalisées avant ou après la coupe⁵³. À la fin du XVIII^e siècle et au XIX^e siècle, A.-L. Millin indique que les ouvriers marseillais, qu'il a pu observer, divisent les branches en morceaux à l'aide de gros ciseaux qui les rompent aussi nettement que « le diamant coupe le verre⁵⁴ ». H. Lacaze-Duthier rapporte qu'avant de couper les morceaux de corail avec une tenaille, les ouvriers au large de l'actuelle Tunisie réalisent des entailles préparatoires pour repérer où tronçonner la branche et éviter ainsi les fractures anarchiques qui leur feraient perdre de la matière première⁵⁵. Ces entailles se rapportent certainement à celles observées sur la branche de corail avignonaise.

Les branches de corail provençales ont été découvertes en position secondaire, hors de tout contexte d'atelier de travail du corail. Les 386 morceaux de corail mis au jour dans le quartier Sainte-Barbe à Marseille sont issus d'un comblement de fosse associé à une forge. Le corailleur travaillait peut-être à proximité. Les branches retrouvées à Avignon proviennent principalement d'une zone de dépotoir dont la provenance des sédiments à l'intérieur de la ville est inconnue. Cette difficile caractérisation des lieux de transformation de la matière première n'est pas surprenante puisque le travail des branches au Moyen Âge est parfois réalisé dans un appartement ou une arrière-boutique et peut ne laisser aucune trace archéologique.

La circulation

Caractériser la redistribution du corail pêché en Méditerranée depuis les villes portuaires de Provence occidentale et notamment la cité marseillaise se heurte à un problème important : le peu de connaissances sur la nature du corail exporté. En effet, dans la plupart des cas, les textes mentionnent des ventes de caisses de corail sans indiquer si les branches sont expédiées à l'état brut, triées, nettoyées ou déjà partiellement transformées. Les qualités des produits distribués sont également rarement précisées.

Au Moyen Âge, du corail arrivé en Provence rejoint la ville d'Avignon sous une forme brute ou déjà travaillée, par voie terrestre ou fluviale, en remontant

53 Gilbert Buti et Olivier Raveux, Une intégration marseillaise dans la filière du corail : la manufacture royale Miraillet, Rémuzat & Cie (1781-1792), *Revue d'Histoire Maritime*, 2017, p. 8.

54 Aubin-Louis Millin, *op. cit.*, 1807-1810, p. 289.

55 Henri Lacaze-Duthier, *op. cit.*, 1864, p. 339.

le Rhône. Par voie terrestre, il a pu passer par Les Pennes puis par Salon-de-Provence (fig. 1-2). Dans les tarifs de péage des Pennes datés de juin 1285 et de la fin du xiv^e siècle, le quintal de corail travaillé est taxé 10 sous⁵⁶ tandis qu'il faut s'acquitter en 1344, de 5 sous par livre de corail transporté pour traverser Salon-de-Provence⁵⁷. Depuis la ville d'Arles, le corail brut ou travaillé est exporté par la vallée du Rhône jusqu'à Avignon en transitant sans doute parfois par Tarascon. Une sentence arbitrale datée du 8 mai 1477 révèle également que du *coralhi*, certainement à l'état brut, acheté à Tarascon par un marchand marseillais, devait être acheminé à Avignon, pour y être éventuellement transformé par des artisans de la cité⁵⁸. Le corail arrive aussi à Avignon depuis la ville de Grasse où débarquait sans doute du corail. Ainsi, en janvier 1431, un voiturier grassois promet au juif Mossé de la Roche de l'approvisionner en corail en transportant jusqu'à Avignon quatre mulets chargés de corail⁵⁹. En février 1439, des marchands de la ville de Grasse achètent à des pêcheurs cannois du corail brut qu'ils revendent à des marchands avignonnais⁶⁰. En juin 1446, Perrinet Guyot, installé à Avignon, achète au grassois Guillaume Simosse, 302 livres subtiles de corail (un peu plus de 117 kg.) à un florin la livre (poids)⁶¹.

Avignon est à la fin du Moyen Âge un point névralgique dans le commerce provençal en général. La présence papale au xiv^e siècle a dynamisé l'urbanisme et l'économie de la cité. La cour papale est également grande consommatrice de produits communs ou plus luxueux comme les objets en corail⁶². Le corail qui n'est pas vendu à Avignon est destiné aux marchés lyonnais, parisien et plus lointains⁶³. Avignon est la porte d'entrée vers le nord de l'Europe. Dans les tarifs de péage d'Avignon datés du xiv^e siècle, à la section « mercerie » (Fig. 2), les taxes diffèrent selon que le corail arrive trié, partiellement travaillé ou à l'état de déchet. Un montant de douze sous par quintal est demandé pour les *trialha de coral brut*, très certainement les débris ou les déchets de corail brut⁶⁴. Le coût s'élève à trois florins huit sous le quintal pour le corail en *branca toret*, peut-être des branches

56 AD BDR, Aix-en-Provence, B 1431, f^o 171 v^o.

57 AD BDR, Aix-en-Provence, B 1431, f^o 150 r^o.

58 AD BDR, Aix-en-Provence, 309 E 247, f^o 340 v^o - 341 v^o.

59 Paul-Louis Malausséna, *op. cit.*, 1989, p. 181.

60 *Ibid.*, p. 182.

61 *Ibid.*, p. 181.

62 Karl Heinrich Schäfer, *Die Ausgaben den Apostolischen Kammer unter Johann XXII. Nebst den Jahresbilanzn von 1316-1375*, Paderborn, Ferdinand Schöningh, 1911, p. 15, 242 ; Karl Heinrich Schäfer, *Die Ausgaben den Apostolischen Kammer unter den päpsten Urban V und gregor XI (1362-1378)*, Paderborn, Ferdinand Schöningh, 1937, p. 450.

63 Par exemple, en 1473, le marchand marseillais Pierre de Ribes se rend sur les foires lyonnaises pour écouler ses coraux (Édouard Baratier et Félix Reynaud, *op. cit.*, 1951, p. 850-851).

64 AM Avignon, CC 1008, f^o 8 v^o.

de corail de plus grand diamètre éventuellement coupées en morceaux⁶⁵. L'acte propose également une taxe pour les *toretz de corail* mais aucun montant n'est indiqué en vis à vis⁶⁶. Il faut enfin s'acquitter de cinq florins par livre (poids) de corail en *branca polit* donc de branches polies⁶⁷. Le prix, très important, est lié à la qualité du corail, à sa couleur et à la dimension des branches.

Le corail n'est pas seulement exporté par voie terrestre et éventuellement fluviale vers l'intérieur des terres, il l'est aussi par voie maritime. Dans l'ouest de la Méditerranée, il est envoyé vers la Catalogne, la Sicile, la Sardaigne ou bien Gênes. Ainsi, en avril 1248, à Marseille, est placé en commandite par deux premiers associés 57 livres de corail (environ 22 kg. et 14 gr.)⁶⁸, et par deux autres environ 900 livres de corail (environ 349 kg. et 650 gr.)⁶⁹, sur le navire *La Bonne-Aventure*, dirigé par Pierre Crestin, à destination de Messine.

La documentation notariale du XIII^e siècle et, celle plus abondante des périodes suivantes, montrent aussi des exportations régulières, souvent de grandes quantités, vers des destinations plus lointaines comme le Levant ou l'Égypte. Le produit est transporté avec d'autres marchandises, notamment du textile. Alexandrie, Le Caire, Rhodes ou Damas ne sont parfois que des lieux de transit pour un corail destiné aux marchés indien ou chinois par l'intermédiaire des arabes ou des Perses⁷⁰. De Marseille, est expédié en août 1235 du corail à destination de Tunis⁷¹ et de la Syrie⁷². Des exportations de corail vers la ville d'Acre⁷³ sont également régulièrement signalées au milieu du XIII^e siècle⁷⁴. En mai 1345 deux marseillais, Jean Casse et Pierre Aycard envoient sur une galère génoise du corail accompagné de draps et de safran vers Alexandrie, Damas et Beyrouth⁷⁵. Entre la fin du XIV^e siècle et la première moitié du XV^e siècle, plusieurs grandes familles de négociants marseillais font également transporter de grandes quantités de corail qu'elles font pêcher ou achètent à d'autres marchands. Par exemple, la famille de

65 AM Avignon, CC 1008, f° 8 v°.

66 AM Avignon, CC 1008, f° 8 r°.

67 AM Avignon, CC 1008, f° 8 v°.

68 Louis Blancard, *op. cit.*, 1884-1885, t. 2, p. 97-98, doc. 559.

69 Louis Blancard, *op. cit.*, 1884-1885, t. 2, p. 51-52, doc. 467.

70 Géraud Lavergne, *op. cit.*, 1952, p. 205 ; Juliette Sibon, La coopération entre corailleurs juifs et chrétiens à Marseille au XIV^e siècle à travers les documents de la pratique latins et hébreux, dans *Coesistenza e Cooperazione nel Medioevo*, FIDEM, dal 23 al 27 giugno del 2009, Palerme, 2014, p. 6.

71 Louis Blancard, *op. cit.*, 1884-1885, t. 1, p. 102, doc. 68.

72 *Ibid.*, t. 1, p. 103, doc. 69.

73 Acre, Israël.

74 Louis Blancard, *op. cit.*, 1884-1885, t. 1, p. 327-328, doc 152 ; p. 358-359, doc. 226 ; p. 370-371, doc. 253 ; p. 387-388, doc. 304 ; *Ibid.*, 1884-1885, t. 2, p. 22, doc. 399 ; p. 135, doc. 646.

75 Édouard Baratier et Félix Reynaud, *op. cit.*, 1951, p. 222.

Favas expédie vers Beyrouth et Alexandrie, entre 1379 et 1399, près de 25 000 florins de corail⁷⁶. Dans les années 1380, Julien de Casaulx envoie au Levant, sur six navires, 8847 livres de corail (soit environ 3 t. et 437 kg.) pour une valeur de plus de 10 000 florins⁷⁷. Le 13 mai 1381, 15 caisses partent de Marseille à destination de Beyrouth à la demande de Nicolas Braccifort⁷⁸. Les frères Jean et Bertrand Forbin sont très actifs entre 1430 et 1446. Ainsi, en avril 1443, ils exportent à destination de Rhodes du corail et des étoffes valant près de 6 000 florins⁷⁹, en octobre 1431, 15 caisses de corail de qualités diverses sont expédiées à Damas⁸⁰ et, en 1446, 9 500 florins de corail sont envoyées à Alexandrie⁸¹.

Durant le xvi^e siècle, la famille Lenche écoule en Égypte une grande partie du corail pêché par la Compagnie du corail le long des côtes du Maghreb oriental car il s'y vend assez cher⁸². Ce corail ne transite pas forcément par Marseille et P. Masson a estimé que sur les 400 000 livres récoltées (plus de 155 t.) entre 1575 et 1591, seulement 242 600 livres (plus de 94 t.) ont été expédiées à Marseille. Une part du corail demeure donc au Maghreb oriental et une autre alimente certainement les marchés italiens et du Levant⁸³. Les exportations réalisées par les Provençaux ne sont bien évidemment pas isolées et les Catalans font également parvenir durant la période médiévale, notamment à partir du xiv^e siècle, depuis le port de Barcelone et à destination notamment du Levant des quantités importantes de corail⁸⁴.

L'UTILISATION DU CORAIL

Les objets produits

Outre les 412 morceaux de branches précédemment décrits, 26 objets médiévaux issus d'un axe calcifié de *Corallium rubrum*⁸⁵ ont été collectés lors de fouilles en Provence occidentale. Les découvertes archéologiques montrent une utilisation

76 Henri Bresc, *op. cit.*, 2000, p. 49.

77 *Ibid.*, p. 49.

78 Édouard Baratier et Félix Reynaud, *op. cit.*, 1951, p. 243.

79 *Ibid.*, p. 704.

80 AD BDR Marseille, 351 E 241, f° 100 v° - 102 r°.

81 Édouard Baratier et Félix Reynaud, *op. cit.*, 1951, p. 704.

82 Paul Masson, *op. cit.*, 1908, p. 121.

83 *Ibid.*, p. 117.

84 Damien Coulon, *Barcelone et le grand commerce d'Orient au Moyen Âge : un siècle de relations avec l'Égypte et la Syrie-Palestine (ca.1330-ca.1430)*. Madrid, Casa Velázquez, Barcelone, Institut Europeu de la Mediterrània, 2004, p. 309-311 ; p. 361-364 ; p. 380-382.

85 Afin de déterminer avec certitude le type de corail de chaque branche ou objet, il faudrait réaliser des analyses de composition chimique qu'il était impossible de mettre en place dans le cadre de ce travail.

continue du corail à partir du XIII^e siècle dans le sud-est de la France, résultat probable de l'intensification des échanges, notamment maritimes, constatée à la même période⁸⁶. Aucun artefact antérieur n'a été inventorié, même sur les mottes castrales préalpines des X^e-XII^e siècles comme la Roca à Niozelles, la Moutte et Notre-Dame à Allemagne-en-Provence. Ces sites interprétés comme aristocratiques ont livré un mobilier en os de mammifères terrestres et marins, en bois de cervidé, abondant et de bonne facture, parfois spécifique aux classes élevées de la société.

La quasi-totalité des 26 objets en corail retrouvés en contexte archéologique sont des bijoux et/ou des objets de dévotion (Fig. 9a-b ; fig. 10a-b). Ils ont été principalement mis au jour à Marseille et à Avignon dont l'importance dans le commerce du corail a largement été démontrée. Une unique pièce provient du château des Baux-de-Provence, siège de la très puissante famille des Baux. Vingt-deux objets sont des perles de colliers ou de chapelets. La plus ancienne (XIII^e-XIV^e siècles) provient de la fouille de Saint-Laurent à Marseille (Fig. 9a-b, n° 1). Dix-neuf perles ont été mises au jour dans un immense dépotoir du dernier tiers du XIV^e siècle à l'ouest du Petit Palais à Avignon (fig. 9a-b, n° 2-5). Du même site provient une perle retrouvée dans un remblai du XVI^e siècle et un exemplaire découvert hors stratigraphie.

La fabrication de ces objets est complexe et les très nombreuses données recueillies pourraient faire l'objet d'un article à part entière. Les perles en corail retrouvées en contextes archéologiques ne présentent pas de stries de tournage. Ces éléments de colliers ou de chapelets, qu'ils soient de forme sphérique, annulaire, ovale ou rectangulaire n'ont donc pas été obtenus par cette technique à cause de la dureté de ce matériau et la difficulté de le tourner⁸⁷. Dès le Moyen Âge, les perles en corail sont certainement fabriquées, après le sectionnement des branches, par meulage et/ou par polissage. La perforation des perles est indispensable ; toutefois la chronologie des étapes est parfois difficile à déterminer. L'artisan peut, à l'aide d'un perçoir à archet, percer la perle après sa mise en forme⁸⁸ ou perforer les morceaux de branches avant de les façonner⁸⁹. Deux perles incomplètes retrouvées à Avignon révèlent que la perforation de la branche ou de la perle a pu être faite en deux temps. Sur un objet

86 Raoul Busquet et Régine Pernoud, *op. cit.*, 1951, p. 133, 144.

87 W. Maigne et E. Robinchon, *Nouveau manuel complet du marqueteur, du tabletier et de l'ivoirier*, Paris, L. Laget, 1889 1977², p. 34-35, p. 43.

88 Marie-Astrid Chazottes, *op. cit.*, 2017, vol. 1, p. 635, vol. 2, fig. 620 ; *Die Hausbücher der Nürnberger Zwölfbrüderstiftungen*, patenôtrier, 1563, Allemagne. Nuremberg, Stadtbibliothek, Amb 317b.2, f° 16 v° (© Stadtbibliothek de Nuremberg, <http://www.nuernberger-hausbuecher.de>).

89 Henri Lacaze-Duthier, *op. cit.*, 1864, p. 339-340 ; Aubin-Louis Millin, *op. cit.*, 1807-1810, t. 3, p. 289.

(Fig. 9a-b, n° 6), l'artisan a amorcé la perforation longitudinale, certainement sur la moitié de sa longueur, avant de retourner la pièce et d'effectuer la même opération de l'autre côté. La zone de raccord entre les deux amorces de perforation est visible. Une amorce de perforation est également observable sur une deuxième perle avignonnaise (Fig. 9a-b, n° 7).

Parmi les quatre autres artefacts en corail, deux, retrouvés dans le dépotoir à l'ouest du Petit Palais d'Avignon (dernier tiers XIV^e siècle) et sur le site du château des Baux-de-Provence (milieu-2^e moitié XIV^e siècle), sont des branches destinées à être montées en pendentif (Fig. 10a-b, n° 1-2). Le premier pendentif comprend en partie proximale une zone dont le diamètre a été réduit, certainement pour permettre la fixation d'un élément métallique du type de celui qui est présent sur le second objet.

Les représentations iconographiques figurant des pendentifs en corail de ce type ou plus ramifiées sont nombreuses, notamment en Italie du Nord⁹⁰ et en Italie centrale⁹¹. Selon D. Alexandre-Bidon, le corail, parfois serti d'or, est le bijou réservé aux enfants le plus régulièrement porté⁹². Cette auteure, à la fin des années 1980 et S. Zingraff plus récemment, ont mis en évidence que, sur les productions iconographiques, les pendentifs en corail, sont essentiellement figurés dans des représentations de Vierge à l'Enfant. Ils apparaissent autour du cou de Jésus à partir de la seconde moitié du XIV^e siècle. Les représentations deviennent fréquentes dans le courant du XV^e siècle. Sur les illustrations anciennes, le pendentif semble fixé à un simple cordon⁹³. À partir de la seconde moitié du XV^e siècle, la simple lanière peut devenir un collier comportant, outre la branche de corail, des perles⁹⁴, toutes de la même couleur ou multicolores, de dimensions uniformes⁹⁵ ou non⁹⁶.

90 Les tableaux d'Italie du Nord cités dans ce travail sont tous issus du travail doctoral de Sarah Zingraff, *Les bijoux et leurs représentations dans les images de l'Italie du Nord au XIV^e et XV^e siècles : Valée d'Aoste, Piémont, Ligurie, Lombardie*, Thèse de doctorat en Histoire de l'art et Archéologie, Aix-Marseille Université, sous la direction d'Y. Esquieu, 2014, p. 139-145 ; p. 627-632.

91 L'Italie centrale est représentée par les tableaux conservés au musée du Petit Palais à Avignon (Vaucluse, France).

92 Danielle Alexandre-Bidon, *La dent et le corail ou la parure prophylactique de l'enfance à la fin du Moyen Âge, dans Razo, Le corps paré : ornements et atours*, Nice, Université de Nice, 1987a, p. 6 ; Danielle Alexandre-Bidon, Puériculture et sentiment de l'enfance dans l'Italie des XIV^e et XV^e siècles, *Chroniques Italiennes* 9, 1987b, p. 29.

93 Danielle Alexandre-Bidon, *op. cit.*, 1987a, p. 10 ; Sarah Zingraff, *op. cit.*, 2014, vol. 1, p. 139-141 ; vol. 2, p. 254 ; vol. 3, p. 893 ; Marie-Astrid Chazottes, *op. cit.*, 2017, t. 2, fig. 651-653.

94 Alexandre-Bidon 1987a, p. 10-11 ; Sarah Zingraff, *op. cit.*, 2014, p. 141-143.

95 Sarah Zingraff, *op. cit.*, 2014, vol. 3, p. 875 ; Marie-Astrid Chazottes, *op. cit.*, 2017, t. 2, fig. 654-657.

96 Sarah Zingraff, *op. cit.*, 2014, vol. 3, p. 659.

La suspension, autour du cou des jeunes enfants, de branches de corail est de l'ordre de la croyance païenne tout en étant profondément intégrée à la sphère religieuse chrétienne. Elle a pour fonction de favoriser la pousse des dents, de protéger l'enfant des hémorragies, des fièvres, de l'épilepsie et des convulsions. À ces vertus principales s'ajoute la protection contre la faiblesse oculaire, la foudre et le mauvais sort⁹⁷.

Le dernier objet provençal est un chaton de bague mis au jour sur le site du jardin ouest du Petit Palais (1365-1400) à Avignon (Fig. 10a-b, n° 3). La fabrication de ce chaton devait être similaire à celui des petites perles en corail.

Dans les sources écrites, les bijoux en corail – perles et pendentifs de colliers et de chapelets notamment – sont régulièrement signalés et apparaissent dans les inventaires de biens après-décès et de dot de classes sociales variées de la population provençale⁹⁸.

Plus ponctuellement, les documents d'archives provençaux se rapportant à des personnes d'un rang social élevé et très élevé mentionnent d'autres types d'objets inconnus en contexte archéologique : *unum ganivetum cum manubrium de coralhi* – un canif avec son manche de corail – parmi les biens de Marquès de Favas (3 octobre 1373)⁹⁹, *six cloquearia argenti unum cum pede de corallo*¹⁰⁰ – six cuillères composites à cuilleron en argent et manche taillé dans une branche de corail – dans l'inventaire du noble arlésien Alexis Caysse (15 septembre 1456). Le roi René fait l'acquisition, pour 115 écus, auprès du marchand marseillais Jean Jacques, de *onze livres de gros coral a faire manches de coulteaux* (plus de 4 kg. et 270 gr.) pêchées au Maghreb oriental (janvier 1479)¹⁰¹. Il achète également un *sifflet de courail* (novembre 1479) pour 9 florins – il devait être issu d'une branche au diamètre important – et un objet pour enchasser *ung cureden de coral* (janvier 1478) ainsi qu'*ung curedent de coral* (octobre 1478)¹⁰². Celui-ci a été vendu par un orfèvre qui l'a éventuellement transformé ou a simplement participé à sa revente. La première mention suggère que le cure-dent n'est pas uniquement constitué de corail mais aussi, peut-être, de métal.

97 Danielle Alexandre-Bidon, *op. cit.*, 1987a, p. 6.

98 Marie-Astrid Chazottes, *op. cit.*, 2017, t. 1, p. 643-651.

99 AD BDR Marseille, Hôp. Saint-Lazare, 3 HD H 12 pièce 12.

100 Françoise Feracci, *Ameublement et cadre de la vie familiale à Arles au XV^e siècle, d'après deux registres notariaux des archives départementales des Bouches-du-Rhône*, Mémoire de Maîtrise d'Histoire médiévale, Aix-Marseille I, sous la direction de Gabrielle Démians d'Archimbaud, 1978, p. 63.

101 Gustave Arnaud d'Agnel, *Les Comptes du roi René*, vol. 2, Paris, A. Picard 1910, p. 373, n° 2718.

102 Gustave Arnaud d'Agnel, *Les Comptes du roi René*, vol. 1, Paris, A. Picard, 1908, p. 334, n° 984 ; p. 342, n° 1020.

Pharmacie, soin des dents et des mains

Aux périodes médiévale et moderne, en plus de son emploi dans la réalisation d'objets, une partie du corail provençal est destinée aux activités de droguerie et d'épicerie.

Aux portes de la ville d'Avignon (Fig. 2), tout marchand ou revendeur paye durant l'année 1397 huit sous par quintal de corail blanc¹⁰³ transporté et destiné à l'apothicairerie¹⁰⁴. Les taxes semblent augmenter substantiellement au XVI^e siècle puis au XVII^e siècle puisque les droits d'entrée d'un quintal de *corail blanc et rouge sans ouvrage* ou du *corail blanc et rouge sans ouvrage bruct* augmentent d'un florin en 1582¹⁰⁵ à un florin quatre sous en novembre 1599¹⁰⁶ et en mai 1615¹⁰⁷.

Dans les inventaires après-décès d'apothicaires et d'épiciers provençaux consultés, les deux types de coraux sont clairement individualisés dans les actes mais sans description particulière. Le corail rouge est le plus mentionné (Fig. 11) mais il est régulièrement accompagné du corail blanc (Fig. 12). Les quantités répertoriées varient entre un quarteron et quelques livres (poids)¹⁰⁸. Dans certains actes, même s'ils sont individualisés, les coraux blancs et rouges sont pesés ensemble, interdisant d'évaluer explicitement les quantités de chaque variété. L'inventaire de la boutique de Jacques Figurat (XVI^e siècle), apothicaire à Carpentras, enregistre deux onces et deux dragmes de *corail rouge et blanc*¹⁰⁹. Pareillement, les inventaires après-décès de Jean Cambarelli (1428), épicier marseillais, et de Jean Salvator (1443), apothicaire aixois, mentionnent trois quarterons et un gros de *coralhi albi et rubei*¹¹⁰ et *unum quarteyronum coralhi albi et rubei*¹¹¹.

Contrairement aux variétés, l'état dans lequel se trouve ce corail est rarement spécifié. Dans l'inventaire des biens de Jean Figurat, le corail rouge est dit *prepare*. Cette préparation est évaluée à onze sous et trois deniers. Le corail préparé est dans un premier temps réduit en poudre, puis tamisé et porphyrisé avant d'être moulé

103 La couleur blanche, très rare, est due à l'absence de pigments de type caroténoïde.

104 Pierre Pansier, Les gabelles d'Avignon de 1310 et 1397, *Annales d'Avignon et du comtat Venaissin*, 1926, p. 41 ; AM Avignon CC 1008, non folioté.

105 Médiathèque Ceccano, Avignon, Ms 1628, f° 1 v°.

106 AM Avignon, E Pintat 15-502, non folioté.

107 AM Avignon, CC 1009, f° 3r°.

108 Marie-Astrid Chazottes, *op. cit.*, 2017, t. 1, p. 785-788.

109 Jean-Pierre Bénézet, *La pharmacie dans les pays du bassin occidental de la Méditerranée (XIX^e-XIV^e s.)*, Thèse de doctorat en histoire, Université Paris-Nanterre, sous la direction d'H. Bresc, 1996, t. annexe, p. 67, PL386.

110 *Ibid.*, t. annexe, p. 175, PU093.

111 *Ibid.*, t. annexe, p. 159, PS472.

sous forme de petits trochisques¹¹². Il peut alors être vendu pour être ingéré avec les aliments ou *via* une solution buvable. Réduire le corail en poudre ou à l'état de particules très fines est une technique assez fréquente. L'inventaire réalisé à l'occasion de la location de la boutique marseillaise de Ludovic de Fontfroide (décembre 1493) mentionne l'existence de deux onces de *Pulvis dia corali*¹¹³. De même, les comptes d'un apothicaire arlésien tenus entre 1448 et 1450 indiquent qu'un dénommé Oste doit, le vingtième jour du mois de juin de l'année 1449, un gros pour l'achat de *poudre de mastic et de corals*¹¹⁴. La qualité du corail employé ne transparait également que très peu dans les registres consultés. L'inventaire de la boutique de Mathieu Roux est le seul à stipuler que le corail rouge et le corail blanc cités, sont *vielh*¹¹⁵. Cela peut signifier que le produit est d'une qualité moindre, que ses couleurs sont passées ou qu'il s'agit de déchets.

Les modes de conditionnement ne sont que très rarement précisés. Dans l'inventaire des biens d'Hermentaire Toussaint (1474), le corail blanc et le corail rouge sont chacun dans *unum massapanum*¹¹⁶, une sorte de petite boîte.

La lecture de traités pharmaceutiques modernes¹¹⁷, qui reprennent très certainement des recettes connues antérieurement et les travaux de J.-P. Bénézet¹¹⁸ montrent que le corail intervient régulièrement dans la composition de médicaments. Même s'il est intégré à des recettes isolées soignant, selon les auteurs, la gangrène, l'arthrite, la toux, quelques fractures et des problèmes ophtalmologiques, il se retrouve principalement dans des remèdes visant à fortifier la plupart des organes vitaux : cerveau, cœur, ventricule, estomac, foie, intestin,

112 Denis Diderot, Jean le Rond d'Alembert, *Encyclopédie ou dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers*, par une société de gens de lettres, Paris, édit. Mult., 1751-1777, article « Corail ».

113 Jean-Pierre Bénézet, *op. cit.*, 1996, p. 77, PN218.

114 *Ibid.*, t. annexe, p. 704.

115 *Ibid.*, t. annexe, p. 42, PF037 et PF038.

116 *Ibid.*, t. annexe, p. 30, PD526 et PD528.

117 Se reporter par exemple aux traités pharmaceutiques de Brice Bauderon, *Pharmacopée*, Lyon, Guillaume Chaunot et Cesar Chappuis, 1583, 1681² ; de Louis De Serres, *Les Oeuvres pharmaceutiques du sieur de Renou conseiller et médecin du Roy à Paris, traduit par L. de Serres*, Lyon, Nicolas Gay, 1626, 1637² ; de Morse Charas, *Pharmacopée royale galénique et chymique*, Lyon, Anisson & Posuel, 1676, 1717² ; de M. De Meuve, *Dictionnaire pharmaceutique ou apparat de médecine, pharmacie et Chymie : Avec deux tables tres commodes*, Lyon, Cl. Rey, 1679, 1695² ; et de Nicolas Léméry, *Pharmacopée universelle, contenant toutes les compositions de pharmacie [...] Et des Raisonemens sur chaque Operation*, Amsterdam, Aux Dépens de la Compagnie, 1697, 1717². Une synthèse sur le sujet est également proposée dans Marie-Astrid Chazottes, *op. cit.*, 2017, t. p. 785-788 et t. 3, annexe 10.

118 Jean-Pierre Bénézet, *Pharmacie et médicament en méditerranée occidentale (XIII^e-XV^e siècles)*, Paris, Honoré Champion, 1999, p. 519-523.

à l'exception du poumon¹¹⁹. Ces recettes ne sont en revanche pas employées pour soigner les problèmes ou les douleurs de ces mêmes organes. Ces médicaments sont également préconisés pour faciliter la digestion, le transit et pour stopper les vomissements et les nausées. Certaines catégories de maux comme les fièvres, les maladies contagieuses – choléra excepté –, les malaises – syncopes, vertiges, apoplexie – les problèmes d'appétit ou de soif sont soit très peu signalées, soit complètement absentes.

Outre les préparations thérapeutiques, le corail est régulièrement signalé comme l'un des ingrédients entrant dans la composition de pâtes et de pommades destinées à nettoyer, à fortifier et à blanchir les dents ainsi que les gencives. C'est le cas notamment dans le *Livre des Simples Médecines* rédigé au XII^e siècle par Matthaeus Platearius¹²⁰ et dans *Le Régime du Corps* écrit par Aldebrandin de Sienna, médecin italien du XIII^e siècle¹²¹. Francisco Martinez et Jean Liébaut recommandent encore cette pratique au XIV^e siècle dans leurs traités pharmaceutiques¹²².

Le corail se retrouve aussi comme composant dans les pommades destinées au soin des mains et du visage. Au XII^e siècle par exemple, Matthaeus Platearius propose d'appliquer sur la peau pour retrouver une belle figure, une pommade qui contient notamment du corail et de l'os de seiche¹²³. Cette même pommade est également mentionnée par Nicolas de Salerne (XI^e siècle). L'onguent est appliqué sur le visage pour le rendre beau et harmonieux en éliminant les

119 Selon plusieurs auteurs de l'Époque moderne, l'emplâtre pour le ventre et l'emplâtre de mastic par exemple, tout deux cités dans des inventaires d'apothicaires provençaux (Jean-Pierre Bénézet, *op. cit.*, 1996, p. 4, n° PAI28 ; p. 172, n° PT446) fortifieraient l'estomac (Brice Bauderon, *op. cit.*, 1583, 1681², p. 717-718 ; M. de Meuve, *op. cit.* 1679, 1695², p. 598-599 ; Nicolas Léméry, *op. cit.*, 1697, 1717², p. 748-749). Le second remède soignerait également, selon les auteurs, le ventricule, faciliterait la digestion, traiterait les vomissements et la gangrène (Brice Bauderon, *op. cit.*, 1583, 1681², p. 717-718 ; M. de Meuve, *op. cit.*, 1679, 1695², p. 598-599 ; Nicolas Léméry, *op. cit.*, 1697, 1717², p. 748-749).

120 Gislaïne Malandin (édit., Trad.), *Le Livre des simples médecines de Platéarius*, d'après le manuscrit français 12322 de la Bibliothèque Nationale de Paris, Paris, Ozalid et Textes Cardinaux 1990, p. 249.

121 Louis Landouzy et Roger Pépin (édit.), *Le régime du corps de maître Aldebrandin de Sienna : texte français du XIII^e siècle publié pour la première fois d'après les manuscrits de la Bibliothèque Nationale et de la Bibliothèque de l'Arsenal*, Paris, H. Champion, 1911.

122 Jean Liébaut, *Trois livres de l'embellissement et ornement du corps humain*, Paris, Jacques Du Puys, 1582, p. 296-303 ; Micheline Ruel-Kellermann, Francisco Martinez de Castrillo de Onielo, un précurseur méconnu de l'odontologie (v. 1525-10 septembre 1585), *Bulletin de l'Académie Nationale de Chirurgie Dentaire* 48, 2005, p. 102.

123 Malandin (Édit., Trad.), *op. cit.*, 1990, p. 249.

taches¹²⁴. Toujours au XIII^e siècle, le médecin Aldebrandin de Sienne conseille de nettoyer le visage de ses impuretés et d'en renforcer la peau grâce à une recette composée d'éléments floraux, végétaux, minéraux et de corail blanc¹²⁵. Le corail est également signalé dans les traités du XVI^e siècle. Ainsi, dans un recueil de recette anonyme daté de 1561, des produits proposent de nettoyer le visage avec des poudres ou des pommades contenant entre autres du corail rouge et blanc¹²⁶.

CONCLUSION

Durant le Moyen Âge, les provençaux sont actifs en Méditerranée dans la pêche du corail, réalisée à proximité des côtes provençales, sardes, siciliennes, de la péninsule italienne et du Maghreb. Pour la Provence occidentale, le port de Marseille et dans une moindre mesure celui d'Arles, constituent des voies d'entrée de cette matière première à l'état brut. L'analyse des stigmates présents sur les morceaux de branches découverts à Marseille met en évidence les modalités de sectionnement de ces dernières qui semblent avoir peu évolué entre le Moyen Âge et l'Époque contemporaine. Travaillé ou non, ce corail, servant principalement à l'élaboration d'objets religieux ou d'ingrédients dans des préparations pharmaceutiques, circule ensuite vers l'intérieur des terres par la vallée du Rhône ou est exportée de manière plus lointaine vers le Maghreb oriental et l'Asie.

Les sources documentant l'exploitation du corail entre le XVI^e siècle et le XVIII^e siècle sont encore plus nombreuses que celles consacrées à l'exploitation du corail médiéval. À partir du XVI^e siècle, les zones de pêches évoluent pour se concentrer principalement au Maghreb. Cette période voit se succéder plusieurs compagnies très actives dans la pêche, la transformation et le commerce du corail, notamment la Compagnie Royale d'Afrique d'une longévité de plus de 50 ans, dans la seconde moitié du XVIII^e siècle¹²⁷. Avec l'ouverture de nouveaux marchés commerciaux à partir du XVII^e siècle, le corail s'exporte sur de plus longues

124 Paul Dorveau (Trad.), *L'antidotaire Nicolas : Deux traductions françaises de "l'Antidotarium Nicolai" [...] de la Bibliothèque nationale*, Paris, H. Welter, 1896, p. 31.

125 Louis Landouzy et Roger Pépin (édit.), *op. cit.*, 1911, p. 99.

126 *Recueil de plusieurs secretz tres utiles, tant pour l'ornement que la santé corps humain, tirez des plus excellens auteurs, tant grecs que latin. Auquel avons adiousté un traicté des distillations*, Paris, Vincent Sertenas, 1561, p. 11,15.

127 Philippe Gourdin, *op. cit.*, 2000, p. 61 ; Olivier Lopez, Les hommes de la Compagnie royale d'Afrique au XVIII^e siècle. Une intégration illusoire, *Cahiers de la Méditerranée* 84, 2012, p. 49 ; Communication d'O. Lopez, « Entre diplomatie et maîtrise technique : le corail de Barbarie au XVIII^e siècle, un enjeu international », Journée d'étude intitulée *Le corail rouge en Méditerranée, approches interdisciplinaires*, sous la direction de D. Faget, d'O. Raveux et de D. Vielzeuf (Aix-Marseille Université, CNRS, Telemme, UMR 7303 ; CINAM UMR 7325), mercredi 3 février 2016.

distances grâce par exemple aux différentes Compagnies Royales des Indes¹²⁸. Les données consacrées aux manufactures de transformations du corail notamment à Marseille dans le xviii^e siècle sont également très nombreuses. L'étude initiées sur des inventaires de biens après-décès de corailleurs travaillant pour la manufacture Miraillet et Rémuzat mériterait d'être approfondie. En effet, ils mettent en évidence une division du travail, renseignent des prix en fonction de coraux qui paraissent classés selon leurs qualités¹²⁹.

128 Philippe Haudrere, *Les Compagnies des Indes orientales : trois siècles de rencontre entre Orientaux et Occidentaux, 1600-1858*, Paris, Desjonquères, 2006, partie introductive.

129 Marie-Astrid Chazottes, *op. cit.*, 2017, t. 1, p. 222-225, t. 3, annexe 6, doc. 1-2.

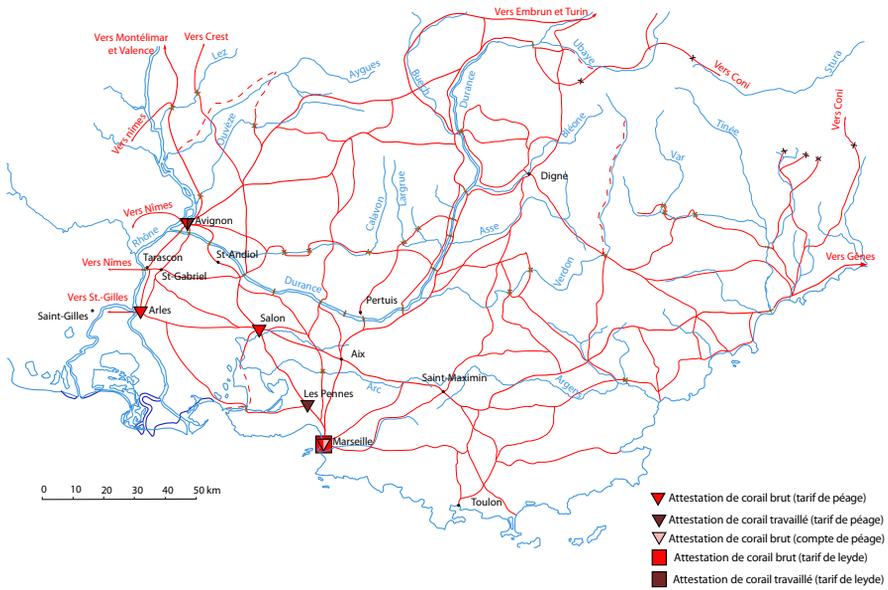


Fig. 1 : Carte des tarifs et des comptes de péages et des tarifs de leydes de Provence occidentale, mentionnant le corail (ond de carte O. Thuaudet).

Ville	Arles	Avignon			Marseille	Salon	Les Pennes	
Matières / Péages	Arles (péage et leyde mélangés), 18 janvier 1430/copie déb. XVIIe s., AD BDR, B 1490, f°1-32 v°; extrait en 1431, AD BDR, 3 G 60, f° 286 r°-306 v°	Péage d'Avignon aux portes de la ville (dit gabelle), datée d'après écriture de fin XIVe s., AM Avignon, CC 1008 (Parisier 1926a p. 40-63)	Péage d'Avignon aux portes de la ville, 1582, Bibliothèque Ceccano, Ms 1628, f° 1 r°-16 v°	Péage d'Avignon aux portes de la ville 24 novembre 1599, AM Avignon, E Pintat 15-502 ; 1600, AM Avignon, CC 1009	Droit de rivage de Marseille, 1228 (Méry et Guidon, t. 1, 1841, p. 341-344)	Tarif du péage de Salon, 1344, AM Salon, G. livre vert, f. 224 et v° (Brun 1924, p. 328-329)	Tarif de péage Les Pennes, 27 juin 1285, AD BDR, B 1431, f° 171 v°-174 v°	Tarif de péage Les Pennes, fin XIVe s., AD BDR, B 1431, f° 150 r°-151 v°
Corail blanc		8 s. par quintal						
Corail blanc et rouge sans ouvrage			1 fl. le quintal	1 fl. 4 s.				
Corail blanc et rouge sans ouvrage brut	Variable, tarif selon origine			1 fl. 4 s. le quintal				
Corail					4 d. l'unité (sur les étrangers)			
Caisse de corail								
Coraylis								
Toretz de corail		Vide						
Corail en branca polt		5 f. le quintal						
Corail en branca toret		3 f. 8 s. le quintal						
Triaha de corail brut		12 s. par quintal						
Patrenostres de corail		12 s. par livre						
Pater noster de courail de thoute sorte			1 fl. la livre					
Patenostres de corail de toutes sorte				1 fl. 4 s.				
Patres de courail de toutes sortes								
Corail ouvre		8 s. par livre		10 s. 16 d. par livre				
Corail adobat							10 s. la charge	
Speciaria grossa et menuda	Mersa de Paris	Mersa de mersiers de cambi	Mercerie	Non classé				

Fig. 2 : Le corail dans les tarifs de péage de Provence occidentale au Moyen Âge.

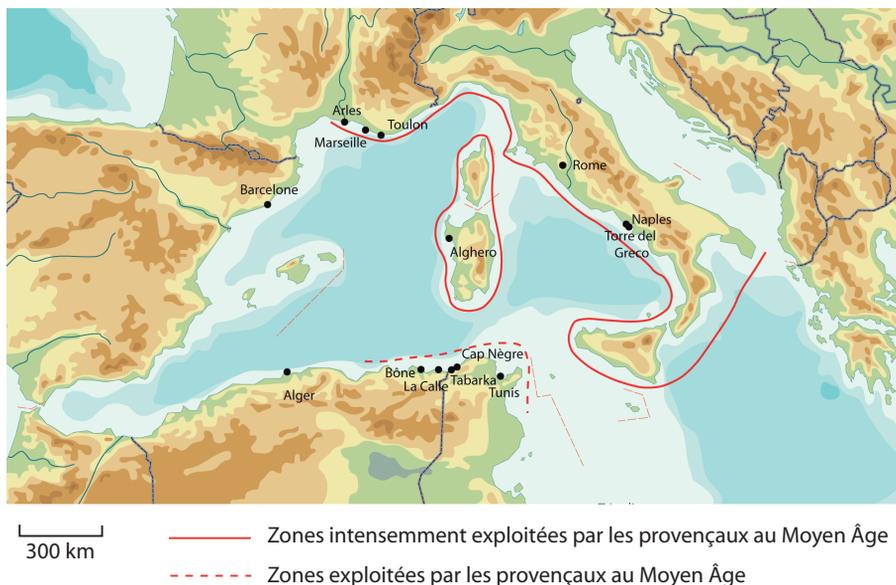


Fig. 3 : Zones de pêche privilégiées par les provençaux durant le Moyen Âge (d'après un fond de carte L. Maggiori, CNRS, LA3M, UMR7298).

Matières / Péages	Marseille			
	Marseille, <i>Leyde des fers et casses de Marseille, Leyde de la curaterie, 1228</i> (Portal 1907, p. 411-413, 416)	Marseille, <i>Leyde des fers et casses, 1298</i> , AD BDR, B 1019, f° 3 v°	Marseille, <i>Leyde des fers et casses, xv^e s.</i> , AD BDR, B 7040 (Bautier et Sornay 1968, p. 44)	Marseille, <i>Tarif de l'encan des marchandises débarquées d'un bateau, 1228</i> (Portal 1907, p. 422-426)
Corailh	3 d. le quintal (pour les étranger achetant ou vendant)			6 d. le centenier
Coralthi		3 d. le cantar (tarif pour les acheteurs marseillais et étrangers, pour les vendeurs étrangers)		
Coral			3 d. le quintal (tarif pour les acheteurs marseillais et étrangers, pour les vendeurs étrangers)	

Fig. 4 : Le corail dans les tarifs de leydes marseillaises au Moyen Âge.

Date d'entrée	Armateur	Chargement	Poids	Prix de vente	Taxe	Référence
Août 1426	Joseph Forbin	3 caisses	Inconnu	561 florins	56 gros	AC Marseille CC2200, f° 88 r°
Septembre 1426	Pierre Blancard	1 caisse (+ 1 caisse de céramique)	3 quarterons, 10 livres (céramique : poids inconnu)	61 florins (céramique : 15 florins)	7 gros et 2 sous l'ensemble	AC Marseille CC2200, f° 104 r°
Septembre 1426	Antoine Massatel	2 caisses	60 livres	60 florins	6 gros	AC Marseille CC2200, f° 107 r°

Fig. 5 : Corail entrant à Marseille en 1426.



Fig. 6 : Lot de 386 branches de corail, quartier Sainte-Barbe, Marseille (XIV^e s.).

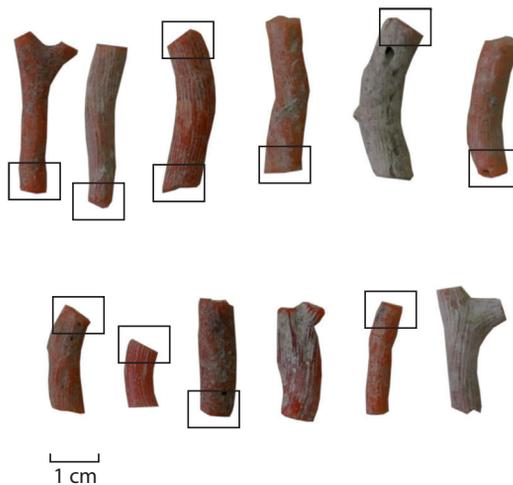


Fig. 7 : Branches de corail (quartier Sainte-Barbe, Marseille, XIV^e s.) présentant des cassures obliques.

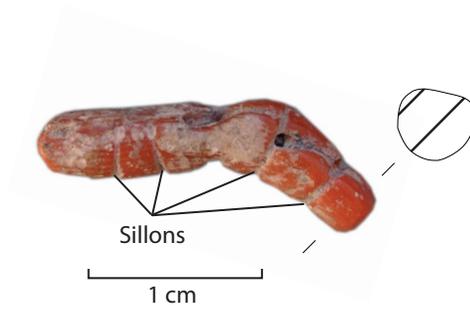


Figure 8 : Branche de corail (jardin ouest du Petit Palais, Avignon, 2^e moitié XIV^e s.) présentant des sillons préparatoires au tronçonnage de la branche.

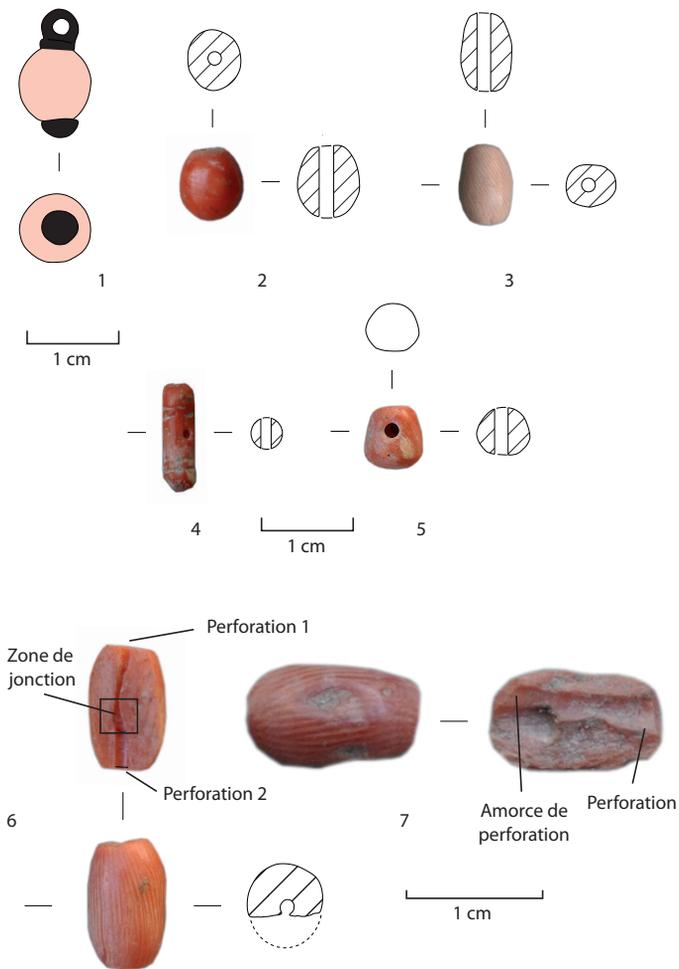


Fig. 9a : Objets en corail, n° 1-5 : perles, n° 6-7 : technique de perforation des perles en corail.

N°	Type d'objet	Site	Espace géographique	Datation	Dimensions en mm	Auteur
1	Perle	Parvis Saint-Laurent	Marseille, Bouches-du-Rhône	XIII ^e -XIV ^e s.	D. 8, h. 8	M.-A. Chazottes
2	Perle	Petit Palais, jardin ouest	Avignon, Vaucluse	2 ^e moitié XIV ^e s.	D. 6, h. 8, D. trou 1	M.-A. Chazottes
3	Perle	Petit Palais, jardin ouest	Avignon, Vaucluse	2 ^e moitié XIV ^e s.	D. 5,5, l. 8,5, D. trou 1. 1,5, D. trou 2. 1,5	M.-A. Chazottes
4	Perle	Petit Palais, jardin ouest	Avignon, Vaucluse	Hors stratigraphie	D. 3,5, L. 11,5, D. trou 2,2	M.-A. Chazottes
5	Perle	Petit Palais, jardin ouest	Avignon, Vaucluse	2 ^e moitié XIV ^e s.	D. 6, l. 6,8, D. trou 1. 2,2, D. trou 2. 2,8	M.-A. Chazottes
6	Perle	Petit Palais, jardin ouest	Avignon, Vaucluse	1365-1400	D. 6, L. 9	M.-A. Chazottes
7	Perle	Petit Palais, jardin ouest	Avignon, Vaucluse	1365-1400	D. 4, L. 7	M.-A. Chazottes

Fig. 9b.

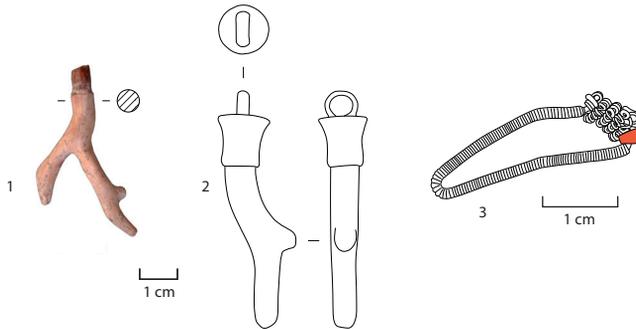


Fig. 10a : Objets en corail, n° 1-2 : pendentifs, n° 3 : bague.

N°	Type d'objet	Site	Espace géographique	Datation	Dimensions en mm	Auteur
1	Pendentif	Petit Palais, jardin ouest	Avignon, Vaucluse	2 ^e moitié XIV ^e s.	L. 45, D. max. base 6, D. max. branche 4	M.-A. Chazottes
2	Pendentif	Château des Baux	Baux-de-Provence, Bouches-du-Rhône	Milieu 2 ^e moitié XIV ^e s.	L. 63, D. max. branche 8	O. Thuaudet
3	Bague	Petit Palais, jardin ouest	Avignon, Vaucluse	2 ^e moitié XIV ^e s.	D. bague 15, l. jonc 2,9, D. perle 6, h. 4	O. Thuaudet

Fig. 10b.

Nom de l'apothicaire ou de l'épicier	Ville	Date de l'inventaire	Produits mentionnés	Quantité en poids	Références
Gabriel Maurel	Marseille	11 novembre 1431	<i>Coralli rubey</i>	1 quarteron	Bénézet 1996, p. 170, PT323
Claudio Villari	Carpentras	25 novembre 1451	<i>Coral rubey</i>	1 once	Bénézet 1996, p. 12, PB086
Hermentaire Toussaint	Grasse	13 septembre 1474	<i>Coralhi rubey</i>	4 livres	Bénézet 1996, p. 30, PD526
Pierre Bernard	Avignon	25 septembre 1478	<i>Coralhi rubei</i>	2 livres, 1 once	Bénézet 1996, p. 4, PA134
Mathieu Roux	Marseille	24 octobre 1488	<i>Coralh vielh roge</i>	1 livre, 2 quarterons	Bénézet 1996, p. 42, PF038
Steve Villa	Aix-en-Provence	1506	<i>Corali rubei</i>	3 quarterons, 2 dragmes	Bénézet 1996, p. 53, PG105
Jean Andrieu	Marseille	24 novembre 1529	<i>Corali rubey</i>	4 onces et demi	AD BDR Marseille, 395 E 866, f° 12 v°

Fig. 11 : Corail rouge identifié dans des inventaires après-décès d'apothicaires et d'épiciers provençaux.

Nom de l'apothicaire ou de l'épicier	Ville	Date de l'inventaire	Produits mentionnés	Quantité en poids	Références
Hermentaire Toussaint	Grasse	13 septembre 1474	<i>Coralhi albi</i>	3 onces	Bénézet 1996, p. 30, PD528
Pierre Bernard	Avignon	25 septembre 1478	<i>Coralli albi</i>	1 livre	Bénézet 1996, p. 5, PA211
Mathieu Roux	Marseille	24 octobre 1488	<i>Coralh vielh blanc</i>	2 livres	Bénézet 1996, p. 42, PF037
Steve Villa	Aix-en-Provence	1506	<i>Corali albi</i>	4 onces	Bénézet 1996, p. 53, PG088
Jean Andrieu	Marseille	24 novembre 1529	<i>Corali albi</i>	4 onces	AD BDR Marseille, 395 E 866, f° 12 v°

Fig. 12 : Corail blanc identifié dans des inventaires après-décès d'apothicaires et d'épiciers provençaux.